

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC147

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer aux références :

« 706-53-11 et 777-3 »

les références :

« 706-25-13 et 706-53-11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur matérielle de référence normative